

COMMUNE : 255 SEILHAC

ARRONDISSEMENT : 19 TULLE

TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC DE TULLE

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022**

**I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2022
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière (bâti).....	1 909 796	39,37	1 996 000	785 825	40,79	814 168	105,55
Taxe foncière (non bâti).....	60 439	81,74	62 400	51 006	84,68	52 840	204,56
CFE.....				0			>>>
Totaux :				836 831		867 008	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case :

**AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE**

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :  
- de reconduction des taux de référence  
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2022	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
	8	9	11
Taxe foncière (bâti).....	39,37		40,79
Taxe foncière (non bâti).....	81,74	1,036	84,68
CFE.....	>>>		
Produit total de référence (total colonne 4)		836 831	

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

**II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022**

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			46 113		>>>	46 113

Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	contribution	versement	Effet du coefficient correcteur contribution
10 411					- 158 429

**III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022**

Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)	867 008	+	46 113	+	10 411	+	0	+	0	+	- 158 429	=	765 103
Total autres taxes (cadre II) Allocations compensatrices et DCRTP Versement FNGIR Contribution FNGIR Versement coefficient correcteur Contribution coefficient correcteur													
Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale													

A TULLE

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES  
SYLVIANE ORTIZ

Le 14 MARS 2022

Le préfet,  
le

Le maire,  
le 13/04/2022

